





## Réunion sur

## La gestion des frontières

5-6 novembre 2013

Hôtel Husa Princesa, Madrid, Espagne

Résumé des débats et conclusions de la coprésidence

Projet financé par l'Union européenne

Projet mis en œuvre par















## **RESUME DES DEBATS**

Les 5 et 6 novembre 2013, les pays et organisations partenaires et observateurs du Dialogue Euro-Africain sur la Migration et le Développement (Processus de Rabat) se sont rencontrés à Madrid afin d'échanger et de renforcer les synergies régionales sur le thème de la gestion des frontières, un sujet prioritaire mis en évidence par l'Objectif 4 de la « *Stratégie de Dakar* »<sup>1</sup>, adoptée lors de la troisième Conférence Ministérielle Euro-Africaine sur la Migration et le Développement à Dakar en novembre 2011.

Cet objectif est d'une importance particulière dans la région du Processus de Rabat et les difficultés rencontrées, notamment en termes de porosité des frontières et de manque de coopération opérationnelle tant aux niveaux inter-agences qu'international, mettent à mal les efforts d'intégration régionale et de liberté de mouvement sur le plan régional.

La <u>première session</u> a permis de souligner l'importance de la thématique principale. Les coprésidents ont insisté sur l'actualité saillante de la question de la gestion des frontières dans l'ensemble des pays du Processus de Rabat. Ces allocations d'ouverture ont également mis l'accent sur la nécessaire coopération globale et l'échange de bonnes pratiques entre l'Europe et l'Afrique en matière de gestion des frontières afin d'éviter davantage de tragédies humaines dans la Méditerranée, combattre la migration irrégulière, lutter contre la traite des êtres humains et la criminalité organisée mais aussi d'impacter positivement le développement des pays. Les coprésidents ont mis en avant le caractère exemplaire du processus de Rabat, sa capacité de mobilisation et son cadre évolutif adéquat permettant de développer des coopérations concrètes dans le domaine de la gestion des frontières, le dialogue et les activités du Projet de Soutien s'orientant vers l'opérationnalisation des discussions.

Les enjeux de cette réunion ont ensuite été présentés par M. Ralph Genetzke, Chef de la mission du Centre International pour le Développement des Politiques Migratoires (ICMPD) à Bruxelles. M. Genetzke a rappelé que cette réunion s'appuie sur les nombreuses recommandations et conclusions adoptées lors d'évènements précédents dans la région et que ce thème a toujours été une priorité du Processus de Rabat depuis son origine. Il a également

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> La Stratégie de Dakar établit 10 objectifs prioritaires pour la période 2012-2014, qui s'articulent autour des trois piliers fondamentaux du dialogue afin de faciliter l'adoption de mesures concrètes opérationnalisant les discussions.



CMPD (













souligné que cette rencontre se concentre sur un niveau opérationnel et vise à identifier une liste d'objectifs concrets afin de renforcer les efforts nationaux et régionaux en ce domaine et d'atteindre une gestion équilibrée des frontières. Dans cette optique, M. Genetzke a soulevé quelques pistes de réflexion, comme la mise en place d'un mécanisme de suivi des actions en ce domaine, le développement de lignes directrices régionales opérationnelles, un inventaire analytique détaillé des projets sur la gestion des frontières.

M. Genetzke a aussi montré l'apport des activités du Projet de Soutien au Processus de Rabat en matière de gestion des frontières. Le thème de la gestion des frontières apparaitra de façon proéminente sur la plateforme de la Carte interactive sur la Migration « i-Map » (www.imapmigration.org), dont le Processus de Rabat fait désormais partie. Des infographies visualisant des bonnes pratiques en la matière sont en cours de développement et seront publiées prochainement sur l'i-Map. La gestion des frontières fera aussi l'objet d'une attention spéciale dans les guides nationaux d'utilisation des données et des profils migratoires. L'activité de suivi de la Feuille de Route de la Stratégie de Dakar permettra de réaliser un inventaire des initiatives dans la région du Processus de Rabat en matière migratoire, y compris sur la gestion des frontières. Enfin, l'assistance technique à court terme à disposition des partenaires du Processus de Rabat vise avant tout les thèmes prioritaires actuels, à savoir la gestion des frontières mais également l'utilisation des données migratoires et les migrations en situations de crise. Les expressions d'intérêt de la part des Etats sont donc attendues afin de mettre en œuvre des activités opérationnelles grâce à cet outil.

Les approches de l'Union européenne (UE) et de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur le concept de gestion des frontières ont ensuite été détaillées.

M. Rodrigo Ballester, Chargé de Politique Internationale dans l'Unité Affaires Internationales de la Direction Générale Affaires intérieures de la Commission européenne, a présenté les éléments sous-tendant la vision de l'Union européenne en matière de frontières, à savoir la sécurité, la mobilité, le développement mais aussi une approche en termes de droits. Il a aussi expliqué le fonctionnement de l'espace Schengen, son apport clé à l'intégration régionale et au commerce, son potentiel pour concilier mobilité et sécurité et son caractère exportable. A ce titre, il a passé en revue les lignes directrices de la Commission européenne sur la gestion intégrée des frontières en matière de coopération externe de 2009 destinées aux administrations des Etats tiers et qui permettent l'exportation du modèle européen. Ces lignes directrices s'appuient sur trois piliers: la coopération intra-services, inter-agences et internationale. M. Ballester a ensuite mis en lumière l'intérêt à répliquer et appliquer ces lignes directrices en Afrique, particulièrement en Afrique occidentale et centrale où le Sahel et le













Golfe de Guinée sont deux zones soulevant des problématiques aiguës. Il a ainsi encouragé le développement de lignes directrices régionales, un renforcement des capacités et un travail d'harmonisation législative. Enfin, M. Ballester a réitéré le soutien inconditionnel de la Commission européenne au Processus de Rabat et la pertinence de ce cadre pour initier des initiatives concrètes dans le court et moyen termes sur la gestion des frontières.

M. Luka Anthony Elumelu, Chargé principal de programme, Chef de la Division liberté de circulation et migration de la CEDEAO, est intervenu sur les efforts de la CEDEAO en matière de gestion des frontières et de liberté de circulation des personnes. Ces efforts se fondent sur trois principes clés mis en œuvre au cours de trois phases successives: le droit d'entrée, le droit de résidence et le droit d'établissement. Parmi les très nombreuses actions accomplies, M. Elumelu a mis l'accent sur l'introduction de documents de voyage harmonisés (à savoir le passeport CEDEAO unique, le certificat de santé et le visa de type Schengen), l'abolition des exigences pour la délivrance des permis de résidence pour les citoyens de la Communauté, la levée des points de contrôles routiers sur les axes internationaux, la mise en place de patrouilles mixtes, l'échange d'informations entre le personnel aux frontières, les opérations de sensibilisation sur la libre-circulation incluant la dimension des droits de l'homme, l'harmonisation des guides touristiques, l'établissement d'un réseau de médias nationaux et régionaux sur la mise œuvre du Protocole sur la libre-circulation ou encore l'établissement de centres d'informations aux frontières. Il a également indiqué que ces efforts sont menés sur une longue période et continuent, notamment par le développement d'une politique migratoire régionale et de cartes d'identité biométriques, et bénéficient du soutien de nombreux partenaires (tels que l'UE, le Fonds CEDEAO/ Espagne sur le migration et le développement, l'Organisation Internationale pour le Migrations OIM, le Bureau International du Travail BIT et l'ICMPD dans la cadre du projet sur la libre-circulation financé par le 10ème Fonds Européen pour le Développement FED). M. Elumelu a enfin indiqué que les défis demeurent nombreux, ceux-ci comprenant : la définition du citoyen CEDEAO, le harcèlement aux postes frontières et la possibilité d'accéder à des moyens de recours en ce domaine ou la mise en œuvre incohérente du Protocole entre les Etats. Pour l'avenir, il est aussi crucial de dépolitiser le débat sur les migrations et travailler avec les médias pour équilibrer la couverture de ces questions.

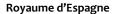
Les particularités du contexte de la gestion des frontières dans la région du Processus de Rabat ont également été mises en lumière.

M. Philippe Duporge, Commissaire de Police et Chef de la Cellule régionale d'assistance à la sûreté de l'aviation civile (CRASAC) au Ministère français de l'intérieur, a exposé les défis













rencontrés au niveau régional en matière de gestion des frontières. Ces défis sont divers et concernent principalement : l'augmentation des migrations résultant de l'évolution démographique en Afrique, du niveau de vie (fort taux de chômage), de pressions politiques créées ou revigorées par les récentes crises et du terrorisme, de contraintes géographiques (et notamment l'isolement des postes frontières), du manque de qualification du personnel, du manque de communication entre les services et de la méfiance entre les Etats. M. Duporge a présenté les moyens employés pour parvenir à une bonne gestion des frontières, le triptyque fondamental reposant sur contrôle, renseignement et surveillance. Ces moyens incluent : le recueil et la transmission des données (avec la centralisation sur un seul bureau), la création de procédures simplifiées et de moyens de vérification et la diffusion d'une grille explicative des régimes de circulation, la nécessité de ressources (postes homologués, équipement et personnel spécialisé grâce à la création d'un cursus aux frontières et la formation de formateurs) ou encore le développement de partenariats stratégiques (accords techniques entre directions et ministères et entre pays).

M. Augusto Teixeira, Chef de la division des frontières à la Direction des étrangers et des frontières de la Police nationale du Cap Vert, a exposé les contraintes particulières en matière de gestion des frontières affectant son pays, en qualité de pays insulaire. Les obstacles au voyage selon la nationalité ont également été mis en évidence, ces derniers tenant en priorité au défaut d'un passeport valide et au manque de moyens de subsistance. En termes de recommandations, M. Teixeira a notamment proposé le renforcement de la sécurité aux frontières par la formation du personnel, le développement d'un canal d'informations entre les pays membres de la CEDEAO, la diminution du coût du transport ou la meilleure application des dispositions du Protocole de la CEDEAO.

Au cours de la session de discussion suivant ces présentations, l'adoption de la décision de rendre effective la libre-circulation dans la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) au 1<sup>er</sup> janvier 2014 a été mise en lumière. A cet effet, la feuille de route afférente identifie trois conditions : l'utilisation du passeport CEMAC, l'harmonisation des législations nationales et le développement des routes et de postes frontaliers conjoints. La Guinée Equatoriale et le Gabon ont émis des réserves à ce processus étant donné la nécessité préalable de numériser les fichiers d'état civil et de les mettre à disposition de tous les personnels aux frontières.

La nécessaire réforme des dispositions relatives à la libre-circulation dans la CEDEAO en vue de les adapter aux nouvelles réalités (à l'image du problème croissant du trafic d'armes ou de la













corruption) a également été discutée. Il fut notamment indiqué que la question particulière des communautés transfrontalières est prise en compte dans ce cadre.

La guestion de la formation du formateur a été identifiée comme une possibilité de coopération concrète, qui pourrait être poursuivie par le Projet de Soutien dans la cadre de l'assistance technique.

Les participants ont indiqué que le processus de libre circulation des frontières de la CEDEAO progressait mais que la législation était appliquée avec beaucoup de difficultés à cause de nombreuses pratiques de corruption. Il soulignait l'importance de prendre des mesures efficaces contre la corruption et les agents corrupteurs.

La deuxième session s'est concentrée sur le renforcement des moyens de gestion des frontières à l'appui d'exemples concrets.

M. Borut Eržen, Gestionnaire des programmes gestion des frontières à ICMPD, a présenté le processus de développement de stratégies nationales de gestion intégrée des frontières, sur la base des lignes directrices de la Commission européenne en ce domaine. Les étapes du développement d'une stratégie de gestion intégrée des frontières sont :

- 1. Identification d'un coordinateur national
- 2. Identification des parties prenantes clés
- 3. Etablissement d'un groupe de coordination impliquant toutes les agences actives à la frontière sur la base de termes de référence (avec un corps de prise de décision et un corps de mise en œuvre)
- 4. Définition des objectifs de la stratégie
- 5. Evaluation exhaustive de la situation aux frontières
- 6. Rédaction des chapitres individuels de la stratégie
- 7. Circulation pour commentaire sur l'ébauche de stratégie et amendement
- 8. Adoption au plus haut niveau

Les obstacles classiques au développement d'une telle stratégie sont le manque de volonté politique et le manque de confiance et de coopération entre les services.

Lors de la discussion qui a suivi cette présentation, le rôle catalyseur de la coopération internationale joué par le développement de stratégies de gestion intégrée des frontières a été réitéré. Toutefois, les conflits qui affectent certaines zones de l'Afrique posent une contrainte claire au développement de coopération internationale. Les participants ont indiqué que les principaux dilemmes en temps de conflits étaient de réussir à équilibrer une approche sécuritaire avec les besoins et les préoccupations des populations ainsi que de parvenir à















instaurer des procédures à la frontières pour identifier les refugiés au sein des flux de migrations mixtes.

Les nombreux exemples de cas de développement de stratégies de gestion intégrée des frontières dans les Balkans à partir des lignes directrices européennes ont aussi été présentés, étant donné leur valeur significative en tant que bonnes pratiques et leur inscription dans un contexte post-crise où une stratégie d'avancer lentement et pas à pas a dû être appliquée. Le potentiel des stratégies de gestion intégrée des frontières pour réaliser une harmonisation régionale des législations a été mis en avant. La question de la possibilité de développer une coopération entre les pays du Maghreb sur la gestion des frontières a été soulevée. Un séminaire technique pourrait être organisé dans le cadre de l'assistance technique afin de stimuler la discussion sur ce sujet.

D'autre part, le besoin de prendre en compte le rôle des douanes lors du développement de stratégies de gestion des frontières a aussi été souligné.

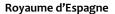
Par la suite, les discussions ont porté sur le thème crucial de la coopération opérationnelle avec les pays voisins, sur la base d'exemples de bonnes pratiques.

M. Brahim Lahyani, Chef du Service de séjour et visa à la Direction générale de la sûreté nationale du Ministère de l'intérieur du Royaume de Maroc, a tout d'abord exposé la physionomie des réseaux de migrations anciens et diversifiés affectant le Maroc et les contraintes liées à la porosité des frontières du pays. M. Lahyani a salué la bonne coopération instaurée entre le Maroc et l'Espagne en matière de lutte contre les trafics et la migration irrégulière. Les problématiques soulevées par la fraude documentaire ont ensuite été présentées. Enfin, les 6 piliers de la stratégie du Maroc de gestion des frontières ont été passés en revue: la réforme législative et réglementaire (loi 02.03), les aspects institutionnels (notamment avec la création en 2011 de la Brigade Mobile d'Intervention), les aspects opérationnels (avec la mise en place d'un dispositif de surveillance de 13000 éléments au niveau des postes frontières, la quadrillage des forêts, les opérations de ratissage, le renforcement du contrôle aérien, les patrouilles terrestres et maritimes et la mise à niveau des postes frontières), les questions de développement socio-économique (avec la mise en place de l'Initiative de Développement Humain et du Plan d'Action National pour l'Enfance), le processus de sensibilisation (par le biais de campagnes d'information et la collaboration avec les médias) et la coopération (avec par exemple la création de brigades maritimes conjointes avec la Garde Civile espagnole). Le bilan est satisfaisant pour les autorités marocaines mais les défis demeurent conséquents, notamment du fait que le Maroc soit devenu un pays de destination, en plus de celui de transit et d'origine. M. Lahayini a conclu en soulignant le besoin fondamental de renforcer la coopération régionale pour gérer de façon efficace les frontières.













Le Major Alicia Vicente Expósito, Centre de coordination pour la surveillance des frontières maritimes de la Garde Civile espagnole, a ensuite dressé un panorama des efforts de la Garde Civile en matière de coopération aux frontières. Ces efforts se basent sur les 4 piliers du modèle européen, à savoir les officiers de liaison (mesures adoptées dans les pays tiers), la coopération avec les pays voisins (notamment par le développement de patrouilles conjointes et l'offre d'une assistance technique comme c'est le cas pour le projet sur le Sahel occidental, les systèmes de surveillance des frontières (qui permettent de surveiller les côtes et les eaux territoriales) et les actions nationales dans le domaine de la libre circulation et des questions de retour (la plus importante étant la création de 5 centres de coordination et l'échange d'information notamment à travers EUROSUR). Ces efforts ont mené à une réduction significative de la migration irrégulière. Il demeure un défi d'impliquer les pays d'origine, de transit et de destination dans la lutte contre les mafias, de trouver des moyens nouveaux et moins chers de surveillance des frontières et de mener à bien les campagnes de sensibilisation.

Lors du débat clôturant la deuxième session, les participants ont discuté des possibilités de duplication des bonnes méthodes de coordination développées entre certains partenaires, tels que le Maroc et l'Espagne. Il est apparu que la coopération avec les pays d'origine est cruciale mais demeure encore difficile à engager au-delà de cas ponctuels. Le programme de retour volontaire mis en place par le Maroc avec des pays sub-sahariens avec le soutien de l'OIM a été mentionné comme une bonne pratique en la matière même si ce ne peut pas être une solution finale.

D'autres exemples encourageants de bonnes pratiques en termes de coopération ont été cités, à l'image du partenariat entre la Tunisie et l'Italie, tant par son apport logistique, que par la détection de réseaux de trafics ou encore l'échange d'informations. Le Partenariat de Mobilité en cours de négociation entre l'UE et la Tunisie permettra d'approfondir cette coopération.

La question du coût et de la transférabilité en Afrique sub-saharienne des centres de coopération policière et douanière a été soulevée, en particulier au niveau des frontières terrestres.

Sur le plan concret, la généralisation de la création de bureaux de fraude documentaire et la mise en place d'un cursus de formation commun en ce domaine ont été suggérées.

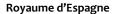
Par ailleurs, le consortium fut invité à engager un travail de réflexion en vue de proposer des actions dans la cadre de l'assistance technique offerte par le Processus de Rabat pour développer la coopération et la coordination entre pays africains.

La troisième session a été l'occasion d'approfondir des thématiques prioritaires.













M. Roman Fantini, Analyste Senior dans l'Unité d'Analyse des Risques de Frontex, a présenté les 8 principes directeurs du réseau d'analyse des risques, illustrant ainsi le thème de l'échange d'information tangible et de la collecte des données. Ces derniers visent :

- l'échange régulier et structuré de l'information
- des définitions et des indicateurs communs
- une méthodologie commune d'analyse des risques
- une plateforme commune et sécurisée d'échange
- un mécanisme de rapport
- des activités jointes d'analyse
- des rapports annuels
- des réunions annuelles ou trimestrielles

Ces 8 principes sont appliqués dans le cadre de la « Africa Frontex Intelligence Community » (AFIC) lancée en 2010. Ce programme offre un ensemble unique de connaissances, d'analyses et d'intelligence qui œuvre au renforcement des capacités, à la prise de décisions politiques, à l'adoption d'une méthode commune et à l'apprentissage par la pratique. De nombreux pays d'Afrique du nord, de l'ouest et centrale ont rejoint ce réseau et participent aux réunions et ateliers qui se sont déroulés ces dernières années.

Les participants ont souligné que l'AFIC fournit un type de réponse concrète aux problèmes de l'échange d'informations dans le domaine de la gestion des frontières. Des synergies pourraient être développées avec le Processus de Rabat, ce dernier pouvant servir de plateforme pour diffuser des recommandations aux partenaires du dialogue. Inversement, le Processus de Rabat pourrait permettre de dégager des initiatives à mettre en œuvre dans le cadre de l'AFIC.

Il a aussi été précisé que l'AFIC est un travail progressif, limité par la faiblesse des capacités institutionnelles et des registres civils, le problème de la fraude documentaire et l'insuffisance des infrastructures. Des appuis techniques sont requis en ce domaine.

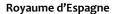
Enfin, il fut suggéré de développer l'interaction entre l'AFIC et d'autres plateformes d'échange d'informations.

Le rôle de la gestion des frontières dans la lutte contre le trafic de migrants a été expliqué par M. Ricardo Alonso Abad, Inspecteur national pour l'immigration et les frontières, du Corps National de Police espagnol. Ce dernier a mis en évidence la nécessité de continuer la coopération avec les pays voisins et tiers pour prévenir à la source les flux mixtes. En ce sens, les centres de coopération conjoints avec le Maroc constituent des bonnes pratiques. Ces pratiques permettent une détection et une interception de ces flux migratoires et ainsi d'éviter













des tragédies humaines entraînées par les traversées maritimes. En ce sens, les nouvelles technologies développées dans le domaine de la gestion des frontières sont d'une grande importance pour lutter contre le trafic de migrants.

M. Sohaïbo Diallo, Commissaire de Police en service à la Sureté de l'Etat du Burkina Faso, a ensuite revu les efforts de son pays en matière de lutte contre la criminalité transfrontalière et de gestion des frontières au niveau transfrontalier. Les activités développées dans ce contexte s'articulent autour de trois axes : le renforcement du cadre juridique, la clarification des rôles des organes de gestion des frontières et le développement de la coopération dans la gestion des frontières, en particulier au niveau des communautés transfrontalières. Sur ce dernier point, le Commissaire Diallo a expliqué le travail engagé pour organiser des rencontres régulières entre les administrations des deux côtés de la frontière et les initiatives mises en œuvre par les populations aux frontières elles-mêmes pour renforcer la sécurité des mouvements des personnes en venant en appui à la police au niveau du renseignement. Il a enfin indiqué qu'il demeure primordial de renforcer l'implication des communautés dans la gestion des frontières, les responsabiliser et de créer des réseaux et des institutions transfrontalières efficaces qui partagent les informations et coordonnent leurs actions pour mieux lutter contre le crime organisé.

La discussion clôturant cette session a permis de souligner la place centrale du codéveloppement dans le Processus de Rabat et des efforts en matière de lutte contre le crime organisé et de renforcement de la gestion des frontières. Les discussions ont aussi porté sur la valeur ajoutée que pourrait avoir le développement de patrouilles mixtes dans les zones où vivent des communautés transfrontalières qui pourraient être impliquées dans la gestion des frontières et prendre en compte les divers types de flux dans ces zones (à ce titre le développement des politiques d'asile dans plusieurs pays d'Afrique du nord a été salué) et la gestion de leurs conséquences sur l'environnement (par exemple avec la création de puits). Enfin, l'approche préventive dans le domaine de la migration a été soulignée comme essentielle et souvent plus efficace qu'une approche réactive comme celle des centres de détention qui doivent toujours demeurer la dernière alternative.

Enfin, lors de la <u>quatrième et dernière session</u>, M. Rodrigo Ballester a mis en évidence les initiatives identifiées au cours des sessions précédentes, telles que l'adoption de stratégies nationales de gestion des frontières avec une mise en œuvre fonctionnelle, le développement de bureaux de la fraude documentaire, la mise en place de patrouilles et postes frontières conjoints ou la création d'un groupe de travail technique du Comité de Pilotage sur la gestion













des frontières pour faire le suivi de ces initiatives. Ces initiatives permettront au dialogue de se concrétiser dans le domaine de la gestion des frontières, tout en facilitant la mobilité intra-africaine et en favorisant le développement.

Les participants ont rappelé l'importance de trouver un équilibre entre les considérations de mobilité et de sécurité et de ne pas focaliser toutes les discussions sur une gestion des frontières sécuritaire.

Les modalités et la pertinence d'un potentiel groupe de travail technique du CoPil sur la gestion des frontières ont été questionnées.

Les participants se sont accordés sur le besoin de renforcer le volet opérationnel du Processus de Rabat d'ici à la prochaine Conférence Ministérielle Euro-Africaine sur la Migration et le Développement. Pour ce faire, un engagement fort et durable des Etats demeure essentiel. Le développement de projets pilotes a été proposé. Ces derniers pourraient notamment viser :

- la création de centres de coopération policière
- la mise en place de bureaux additionnels de fraude documentaire
- la question de la formation des formateurs (avec la création de compétences sud-sud)
- l'aspect prévention (par la voie de campagnes de sensibilisation et la presse)
- le retour volontaire et la réinsertion

Il fut rappelé que l'Initiative MIEUX est en mesure de fournir une assistance long-terme pour appuyer le développement de stratégies nationales de gestion des frontières (à l'image de ce qui a été fait au Sénégal par exemple). Les participants ont insisté sur la nécessité d'engagements politiques fermes de la part des pays participants dans les projets et initiatives pilotes et d'inscrire ces actions dans la cadre des discussions qui ont lieu dans les divers forums internationaux.

Le projet de conclusions de la coprésidence a finalement été présenté par Mme Sara Bayes Puig, Chef du Programme Migration et Développement à la FIIAPP (voir ci-dessous).

Pour conclure la réunion, les coprésidents ont approuvé ces conclusions. Ils ont salué les progrès réalisés par le Processus de Rabat depuis son lancement en 2006 et l'engagement de tous les partenaires. Finalement, les coprésidents ont convenu du fait que cette rencontre a permis de prendre la mesure de l'importance de la gestion des frontières et d'identifier des actions pratiques qui peuvent être engagées dans le cadre du Processus de Rabat pour faire de la migration une opportunité, un accélérateur de l'intégration régionale et un facteur de développement.













## **CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA COPRESIDENCE**

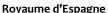
La coprésidence

- 1. Insiste sur l'importance de concevoir la gestion des frontières dans le cadre plus large des efforts régionaux en matière de développement, d'intégration et de liberté de mouvement et de commerce, soulignant ainsi la nature indubitablement régionale de ces questions tout en respectant les compétences nationales.
- 2. Appelle les partenaires à redoubler d'efforts pour renforcer la gestion de leurs frontières et promouvoir une approche préventive des mouvements irréguliers, tout en étant parfaitement consciente des difficultés traditionnelles liées à la porosité des frontières et les nouveaux défis relatifs à la réactivation de conflits gelés ou oubliés et à la montée du terrorisme. Dans ce contexte, la protection des droits des migrants aux frontières doit être assurée et des procédures sensibles à la protection internationale aux frontières doivent être mises en œuvre.
- 3. Encourage le développement de stratégies nationales et sous-régionales de gestion des frontières en vue de clarifier le cadre législatif et institutionnel en ce domaine et promouvoir la coopération à tous les niveaux. La coprésidence invite les pays partenaires à initier les premiers efforts pour se doter de telles stratégies d'ici à la prochaine Réunion des Fonctionnaires de Haut Niveau du Processus de Rabat.
- 4. Rappelle la nécessité de baser la gestion des frontières sur des données fiables et note à ce titre la pertinence du travail engagé par le Projet de Soutien en vue du développement de guides nationaux sur mesure d'utilisation des données et profils migratoires.
- 5. Reconnaît l'importance du préalable à la bonne gestion des frontières que constitue la délivrance de documents d'identité et de voyage valides. La coprésidence supporte à cet effet l'extension du réseau de détection de la fraude documentaire et le développement de registres civils fiables.
- 6. Souligne le besoin fondamental de renforcer la coopération avec les Etats voisins dans le domaine de la gestion des frontières, tant au niveau des frontières terrestres que maritimes notamment par le biais de patrouilles conjointes. Dans cette optique, la coprésidence propose de recourir à l'assistance technique pour organiser des réunions techniques sous-régionales pour étudier les options de coopération.













- **7.** Encourage les pays partenaires à développer des partenariats solides à travers des accords de coopération avec les pays d'origine, y compris au niveau intra-africain.
- **8.** Souligne l'importance des schémas de retours volontaires assistés et encourage tous les pays partenaires à coopérer dans ce domaine, notamment à travers un accompagnement adéquat.
- **9.** Félicite l'initiative de la CEDEAO d'avoir développé un curriculum régional de formation pour les gardes-frontières et un programme régional de formation de formateurs. La coprésidence invite les partenaires partageant une frontière à mettre en place davantage de programmes communs en matière de formation du personnel aux frontières et de formation de formateurs ainsi que de développement des postes conjoints.
- 10. Affirme l'importance de développer les systèmes de collecte et d'échange d'informations pour favoriser une bonne gestion des frontières et prend acte des efforts mis en œuvre au sein du *Africa Frontex Intelligence Community* et du besoin de développer des synergies avec des plateformes régionales, telles que le Processus de Rabat. Par ailleurs, la coprésidence marque son soutien au développement de visualisations de bonnes pratiques sur la gestion des frontières sur l'i-Map et encourage les partenaires du dialogue à se référer à cet outil d'échange d'informations et à supporter son développement continu. La coprésidence invite aussi les partenaires à utiliser les outils de communication mis à disposition par le Projet de Soutien, tels que la zone privée du site internet du Processus de Rabat pour renforcer leurs échanges.
- **11.** Appelle tous les partenaires à renforcer les moyens aux frontières pour lutter contre la migration irrégulière, le trafic de migrants et le crime organisé. La coprésidence suggère le recours à des solutions opérationnelles, à l'image de la création de services spécialisés dans le contrôle des crimes transfrontaliers.
- 12. Constate le besoin de renforcer les efforts de gestion des frontières au niveau des communautés transfrontalières, en envisageant les frontières comme des ressources et des ponts. La coprésidence encourage le développement des cadres de discussion et des institutions transfrontalières et rappelle l'intérêt que représente l'assistance technique mise à disposition par le Projet de Soutien pour mettre en place des activités opérationnelles de courts termes en ce domaine.
- **13.** Propose le développement de lignes directrices opérationnelles concises sur la gestion des frontières au niveau régional dans le cadre de l'assistance technique du Processus de Rabat, avec l'objectif d'en présenter une ébauche à la prochaine Réunion des Fonctionnaires de Haut Niveau.



